

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 27 novembre 1811.

AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au premier octobre, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retard.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de cinq francs par trimestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois. S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

EXTERIEUR.

SERVIE.

Charlestown, 5 septembre. Il vient de se faire un vol considérable à la banque des Etats-Unis, établie dans cette ville. On a enlevé, dans la nuit du 25 de ce mois, 130 à 140 mille dollars en espèces, la plupart en or. Le vol a dû se faire à l'aide de fausses clefs, les portes et les serrures ayant été trouvées dans l'état où on les avoit laissées.

(Gaz. de Francf.)

SAXE.

Leipsick, 30 octobre. Dans notre dernière foire, il a été commis un tour de filouterie extraordinaire. Six marchands de drap arrivèrent pour la première fois à la foire avec une quantité de drap; ils ne purent trouver un logement: enfin, un juif qui s'étoit attaché à eux leur en procura un, qui, bien que commode, n'étoit point du tout convenable pour faire le commerce. Il étoit donc tout naturel que les marchands de drap ne vissent point arriver de chaland; c'étoit à quoi le juif s'attendoit. Il ne les perdoit pas de vue, et cherchoit par mille petits services à captiver leur bienveillance. Un jour, il leur annonce qu'il est dans l'intention de leur acheter tout leur dépôt: comme ils ne savoient pas écrire, il dresse le bordereau de toutes ces marchandises et le leur fait signer, ayant eu soin de laisser un grand espace vide dans lequel il écrit que le compte précédent a été régulièrement payé. Il donna en même temps une lettre de change pour le montant de la somme, qui étoit de huit mille écus. Le commissionnaire à qui ces marchands étoient adressés leur conseille de ne pas livrer les marchandises avant que la lettre de change ne fût payée. Le juif se présente avec quelque témoins pour enlever les marchandises, comme des objets à lui appartenans: les marchands le chassent de force; le juif rend plainte; il montre la quittance, et demande ses marchandises. Les marchands ne peuvent désavouer leur signature, la loi les condamne; mais on les console par l'espérance d'avoir le paiement de la lettre de change qui restoit entre leurs mains. Ils refusent de livrer les marchandises, et gardent jour et nuit leur magasin. L'échéance arrive: le juif désavoue la lettre de change sous serment; mais,

comme il y avoit des soupçons contre lui, la justice le met en prison, et séquestre les marchandises. L'affaire n'est pas encore décidée.

(Journ. de l'Emp.)

INTERIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Hambourg, 25 octobre. Le gouvernement qui est constamment occupé de l'important objet de favoriser la culture des betteraves pour qu'on puisse se passer du sucre des Indes, a ordonné que l'année prochaine on plantât dans le département des Bouches-de-l'Elbe 400 hectares en betteraves. Pour exécuter cette mesure de la manière la plus avantageuse, M. le préfet a établi sous sa direction, une commission particulière qui est chargée de s'occuper de tout ce qui peut faciliter et perfectionner la culture de la betterave. Cette commission, qui se fera un devoir de favoriser tous les plans qui auront cette culture pour objet, prévient toutes les personnes qui auroient des propositions et des communications à faire à cet égard, et en général sur tout ce qui concerne cet objet, qu'elles doivent les faire parvenir à M. le conseiller de préfecture Wolters.

Bruxelles, 3 novembre. Arnould-François Wouters, âge de 42 ans, boutiquier et cabaretier, né et domicilié à Wechter, arrondissement de Lonvain, déclaré coupable d'avoir commis, le 25 mai dernier, volontairement et avec préméditation, un homicide sur la dame Carlier, épouse Hermans, dans la maison de cette dame, à Louvain, et d'avoir ensuite volé et emporté l'argent monnoyé et des effets de prix appartenans à ces époux; a été condamné hier, par arrêt de la cour d'assises, à la peine de mort, qu'il subira sur la place publique de la ville de Louvain.

Les détails de ce crime ont plus d'une fois fait frémir d'horreur le nombreux auditoire que les débats avoient attiré: on y retraçoit d'un côté le tableau déchirant d'une femme impitoyablement égorgée par un monstre qui depuis long-temps méditoit ce forfait, qui sans cesse épioit le moment de la trouver seule dans son domicile, et qui, après l'avoir terrassée par plusieurs coups de bâton sur la tête, lui arracha son mouchoir, dont il lui fit différentes circonvolutions autour de la gorge, et l'étrangla, afin d'exécuter le projet de voler quelques milliers de francs. D'un autre côté, on voyoit un misérable qui, loin d'être épouvanté de tant de barbaries, écoutoit de sang-froid le récit de toutes ces circonstances horribles, et sembloit n'y répondre que par un sourire dédaigneux, fait pour révolter l'ame la moins sensible.

Ce condamné, qui pendant toute la procédure a conservé un calme imperturbable, a demandé néanmoins à la

pour d'être exécuté à Bruxelles, plutôt que dans la ville de Louvain.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 30 octobre.

Un courrier extraordinaire, arrivé le 22 octobre de Windsor à Londres, vers les deux heures après midi, a apporté la nouvelle que le Roi étoit beaucoup plus malade que les jours précédens.

— Le *Moniteur* publie les nouvelles officielles suivantes sur les armées en Espagne :

Arrondissement de l'armée du Midi.

La petite colonne que commande le général Castanos, du côté d'Albuquerque, avoit cru pouvoir profiter de l'éloignement de l'armée de Portugal et se porter du côté de Montijo. Le général Girard y envoya le duc d'Aremberg, qui nettoya avec son régiment les deux rives du Tage, culbuta tout ce qu'il rencontra, et poursuivit Castanos jusqu'aux frontières de Portugal.

Balleysteros, chassé du comté de Niebla, a débarqué à Algésiras et s'est réuni aux brigands des montagnes de Ronda. Le colonel Rignoux partit de Ronda le 12 septembre, avec le 4.^e régiment du grand-duché de Varsovie; il surprit dans les montagnes 5 à 600 hommes qui, s'y étoient cachés et les fit passer par les armes; après différentes marches, il parvint à découvrir des amas considérables d'armes et de munitions dans différens endroits, entre autres à Montejaque et Ubrique; tout a été détruit, les rassemblemens ont été dispersés et ont eu plus de 1000 hommes tués. Notre perte est de 10 hommes tués et 25 blessés.

Le colonel Combelle, avec sept compagnies du 94.^e, s'est porté sur Alcalá de los Cazules, que l'ennemi avoit occupé et fortifié, il attaqua un bataillon qui défendoit la ville, le culbuta et le dispersa; au jour, le mineur fut attaché à une des tours du château, le commandant se rendit à discrétion avec 300 hommes. Le lendemain, Balleysteros parut avec ses bandes, il n'étoit plus tems; il fut obligé de se retirer.

Le colonel Rignoux, profitant de la marche de Balleysteros sur Alcalá, se porta sur Ximena avec 1200 hommes; mais déjà Balleysteros étoit de retour; les insurgés, quoiqu'au nombre de cinq contre un, ne purent entamer notre colonne et furent constamment repoussés.

Notre perte se monte à 12 hommes tués, 15 blessés et 25 faits prisonniers, parmi lesquels le colonel du 4.^e régiment de la Vistule. Le 28, une brigade avoit marché sur Ximena, et le siège de Tarifa étoit ordonné.

Paris, 12 novembre.

NOUVELLES OFFICIELLES DES ARMÉES IMPÉRIALES EN ESPAGNE.

ARMÉE D'ARRAGON.

A. S. A. S. le prince de Neuchâtel et de Wagram, major-général.

Monseigneur,

Votre Altesse Sérénissime est informée par mes rapports précédens, des difficultés qu'éprouvoit le cheminement de-

vant Sagonte, par la nature du terrain. Nous étions parvenus cependant, après vingt jours de peines et de fatigues, à rendre la brèche praticable; mais pendant ce tems le général Blake avoit eu celui d'attirer à lui le général en chef de l'armée de Murcie, Mahy, avec ce que les insurgés avoient de disponible, montant à 6000 hommes. La division dite d'Albuhera, aux ordres de Lardizabal et Zayas, jointe aux divisions de Villa-Campo et d'Obispo, commandées par Odonnel et Miranda, qui font l'armée de Valence réunie aux Guerillas, formoit un corps de plus de 20,000 hommes d'infanterie et de 3000 chevaux. Le 24 octobre, ce corps vint s'établir sur les hauteurs de Puch, appuyant sa droite à la mer, flanqué par une flotte anglaise, et sa gauche du côté de Livia. Blacke voyant que Sagonte étoit sur le point de succomber, et que la batterie de huit pièces de 24 que j'avois fait établir alloit en décider, marcha à moi pour me livrer bataille, et m'obliger à faire lever le siège.

Je chargeai les généraux Balathier et Bronikowski avec six bataillons de continuer le Blocus et les travaux du siège de Sagonte; le général Compere avec 1,500 hommes observoit la route de Segorbe, et servoit de réserve aux troupes des généraux Chlopiski et Robert, destinées à agir par le défilé qui conduit de Gilet à Betera et à occuper ma droite.

Le lendemain 25, à sept heures du matin, je reconnus l'ennemi. Les hauteurs del Puch et celles qui couvrent la route de Betera étoient garnies d'artillerie et d'infanterie. A huit heures mes tirailleurs furent brusquement ramenés et je fus convaincu dès-lors que j'avois affaire à d'autres troupes qu'à des troupes Valenciennes. De fortes colonnes me débordaient par ma gauche sous la protection de quelques bordées anglaises, les troupes de l'ennemi remplissoient le village de Puzol, que je venois de quitter, six mille hommes attaquèrent ma droite qui se trouvoit à une grande lieue de moi. Me trouvant ainsi débordé par mes deux flancs je résolus d'enfoncer le centre de l'ennemi. A peine je quittais une hauteur que j'avois reconnu propre à favoriser mon attaque, que mille hommes de cavalerie, six mille d'infanterie et de l'artillerie vinrent m'y remplacer. Les hussards du 4.^e chargèrent avec valeur, et trois fois repoussés revinrent trois fois à la charge. Le feu de neuf pièces de 24, qui battoient en brèche sur Sagonte, ne pouvoient arrêter l'enthousiasme de la garnison qui, témoin d'un mouvement en avant auquel elle croyoit pouvoir prendre bientôt part, alloit jusqu'à jeter ses schakos en l'air et crier à la victoire.

Ce premier effort fut aussitôt arrêté par notre infanterie, qui arrivoit en colonnes sur la ligne de bataille. J'ordonnai au général Harispe d'attaquer l'ennemi. Il se porta avec le général Paris à la tête du 7.^e de ligne; les 1.^{er} et 3.^{es} de la Vistule venant après et l'arme au bras, se déployèrent avec ordre sous le feu le plus vif de mitraille et de mousqueterie comme des troupes accoutumées à vaincre. Le brave 7.^e enlève le mamelon à la bayonnette, rejette l'ennemi et le poursuit. Notre artillerie occupe le mamelon, mais l'ennemi revient à la charge. Nos canon

niers sont entourés et sabrés; le général Boussart et le chef d'escadron Saint-Georges, à la tête du 13.^e de cuirassiers, chargent vigoureusement 1,500 chevaux qu'emmenoit avec résolution le général Caro, frère de la Romana. La mêlée fut longue, mais la valeur des hussards et cuirassiers l'emporta. Les maréchaux de camp Caro, gouverneur de Valenco, et Almoya, venu de Cadix, sont blessés et faits prisonniers par les maréchaux-des-logis Bazin et Vachelot, des hussards; six pièces de canon sont enlevées.

Pendant ce tems l'ennemi faisoit des progrès à gauche, quelques pelotons de notre cavalerie furent obligés de se replier devant les dragons espagnols. Le général Palombini à la tête de quatre bataillons, les reçut avec le plus grand calme; le 2.^e léger et le 4.^e de ligne italiens, par un feu des plus nourris, repoussèrent la charge et couvrirent le champ de bataille de morts. En portant la division Harispe au centre, je chargeai le général Habert de se diriger sur la grande route et de s'emparer de Puzol. Il avoit en tête la division d'Albuhera. Il l'a fait charger d'abord par deux bataillons du 5.^e léger; une fusillade très-vive s'engage de part et d'autre, le général Montmarie soutient avec le 16.^e de ligne le 5.^e: l'on se bat avec acharnement, l'ennemi se défend dans les maisons de Puzol par les fenêtres et par les toits: un corps de cavalerie espagnole veut tourner nos troupes et s'avancer sur la grande route de Valence. Le général de cavalerie Delort reçoit l'ordre de culbuter l'ennemi avec le 24.^e de dragons; il l'exécute avec une haute valeur et le pousse jusqu'au-delà d'Albalate sans se laisser arrêter par le feu de plusieurs bataillons embusqués; il enlève sur la route un obusier, une pièce de 4, et 30 canonniers. Cependant l'ennemi, quoique débordé très-au loin, se défendoit encore dans Puzol, et n'avoit point abandonné les hauteurs del Puch. Le 16 de ligne le charge de rue en rue et le poursuit l'épée dans les reins; le 5.^e léger parvient à envelopper 700 gardes valonnes et leur fait poser les armes.

Le général Chlopiski, à qui j'avois confié ma droite, sentit de bonne heure qu'il importoit de ne pas se laisser déborder; il chargea le général Robert d'attaquer et de poursuivre les troupes d'Obizzo et de Miranda. Ce général fit exécuter avec succès plusieurs charges d'infanterie, le 14.^e et le 1.^{er} de la Vistule se battirent bien et ne tardèrent pas à repousser l'ennemi. Dès-lors le général Chlopiski, avec le 44.^e et les dragons Napoléon, vint prendre une part glorieuse du succès du centre. Le colonel des dragons Schiaretti, à la tête de son brave régiment, enfonça trois bataillons ennemis et fit 800 prisonniers. Dès ce moment les hussards, les cuirassiers et les dragons Napoléon se trouvent sur le même champ de bataille; ils culbutent tous les corps de cavalerie qui se présentent, enfoncent tous les carrés que l'ennemi cherchoit à former, et pendant deux lieues, couvrent la terre d'armes, de morts, et ramassent 2000 prisonniers parmi lesquels sont 150 officiers. Les généraux Harispe, Boussart et Chlopiski poussent par mon ordre l'ennemi sans lui donner du repos. Cependant il parvient à se reformer en arrière de Befera,

à l'aide d'un profond ravin. Nous sommes arrêtés quelques tems, l'infanterie n'ayant pu suivre la marche rapide de la cavalerie. Dès son arrivée, l'ennemi ne cherche plus son salut que dans la fuite.

J'avois donné quelque repos aux troupes des généraux Habert et Palombini; j'ordonnai à ce dernier de dépasser dans la plaine le village et les hauteurs del Puch avec ses Italiens et le 3.^e de la Vistule, tandis que le général Habert feroit attaquer de front les hauteurs del Puch que défendoit Blacke lui-même avec sa réserve et 5 pièces de canon. Le chef de bataillon Passelac, avec un bataillon du 117.^e, parvient le premier sur le plateau qu'occupoit l'ennemi, tandis que le général Montmarie le force par la gauche; l'ennemi fuit en désordre, les 5 pièces sont enlevées, et c'est sous la protection des vaisseaux anglais que ces troupes cherchent un abri. Dans ce moment la flotte anglaise qui dès le matin étoit venue prendre part à la bataille, exécute en même tems que ses alliés son mouvement de retraite sur le Grao de Valence.

La perte de l'ennemi en tués, blessés ou prisonniers excède 6,500 hommes; de notre côté nous avons eu 128 morts et 596 blessés suivant l'état ci-joint. Au nombre de ces derniers se trouve le général Paris, qui a eu la jambe traversée d'une balle; le chef d'escadron Barbe, du 4.^e de hussards, qui a été blessé au bras, les aides-de-camp Peridon, du général Harispe, Beard, du général Habert. Le jeune Debilly, aide-de-camp du général Montmarie, a eu le bras emporté; c'est un brave officier sur lequel j'appellerai les bontés particulières de l'EMPEREUR. M. Troqueran, aide-de-camp du général Paris, a été grièvement blessé. J'ai été également atteint d'une balle à l'épaule. Le général Montmarie a eu plusieurs contusions et des coups de fusils dans ses habits. Le général Harispe a eu deux chevaux tués sous lui. Les colonels Christophe et Mesclap ont eu également leurs chevaux tués sous eux. Le brave colonel Guéin, du 16.^e de ligne, quoiqu'ayant été grièvement blessé sous Sagonte, n'a jamais voulu quitter la tête de son régiment. Toutes les troupes de l'armée, Monseigneur, ont rivalisé entr'elles à qui serviroit mieux l'EMPEREUR dans cette journée; elles ont combattu 7 heures, et poursuivi la victoire jusqu'à la nuit close. J'ai été particulièrement satisfait du zèle constant avec lequel mes aides-de-camp et mon état-major ont servi.

Je ne m'étendrai point en éloges particuliers sur la conduite des généraux et des corps. Je crois en avoir dit assez à V. A. S. en lui marquant ce qu'ils ont fait sur le champ de bataille.

En résultat la victoire de Sagonte met au pouvoir de l'EMPEREUR 4639 prisonniers, dont 230 officiers, 40 colonels, 2 maréchaux-de-camp, 16 pièces de canon, 8 caissons, 4,200 fusils anglais et 4 drapeaux.

J'ai l'honneur de remettre à V. A. l'état nominatif des officiers faits prisonniers et l'état sommaire par régiment des sous-officiers et soldats.

Je prie V. A. d'appeler les bontés de l'EMPEREUR sur les militaires en faveur desquels je sollicite des récom-

penses ; j'ose vous garantir, Monseigneur, qu'ils s'en sont rendus dignes.

Je suis avec respect.

Monseigneur,

De votre Altesse sérénissime.

Le très-humble et très-dévoûé serviteur,
Le maréchal d'Empire, comte SUCHET.
Au camp de Murviedro, le 26 octobre 1811.
PROVINCES ILLYRIENNES.

Port de Trieste. Il est entré dans ce port, pendant la première quinzaine de novembre, 64 bâtimens venus d'Italie et de la Pouille, et chargés de différentes marchandises.

Il en est sorti pendant la même quinzaine 31 illyriens et italiens, et destinés pour Montfalcone, Pirano, Cittanuova, Rovigno, etc.

Suite de l'arrêté du 25 septembre 1811, sur les modes de Procédures que doivent suivre les cours prévôtales.

Art. 144. Cette ordonnance sera publiée à son de trompe ou de caisse, le dimanche suivant, et affichée à la Porte du domicile de l'accusé, à celle du maire ou syndic et à celle de l'auditoire de la cour prévôtale.

Le procureur impérial adressera aussi cette ordonnance au directeur des domaines et droits d'enregistrement du domicile du contumace. (art. 466.)

145. Après un délai de dix jours il sera procédé au jugement de la contumace. (art. 467.)

146. Aucun conseil, aucun avoué ne pourra se présenter pour défendre l'accusé contumace.

Si l'accusé est absent du territoire des Provinces Illyriennes, ou s'il est dans l'impossibilité absolue de se rendre, ses parens ou ses amis pourront présenter son excuse et en plaider la légitimité. (art. 467.)

147. Si la cour trouve l'excuse légitime, elle ordonnera qu'il sera sursis au jugement de l'accusé et au séquestre de ses biens, pendant un tems qui sera fixé, eu égard à la nature de l'excuse et à la distance des lieux. (art. 469.)

148. Dans ce cas il sera procédé de suite à la lecture de l'arrêt de compétence, de l'acte de notification, de l'ordonnance ayant pour objet la représentation de contumace, et des procès verbaux dressés pour en constater la publication et l'affiche.

(La suite au numéro prochain,)

A V I S.

En vertu de l'arrêté de S. E. le Gouverneur Général des Provinces Illyriennes du 24 septembre dernier, qui permet à tous particuliers d'entreprendre des établissemens de messageries en se conformant aux dispositions de cet arrêté.

Le public est prévenu qu'à compter du 1.er décembre prochain, il partira de Laybach pour Costanizza, passant par Samabor, une messagerie commode aux voyageurs et susceptible de contenir leurs effets, ainsi que de transporter des paquets de marchandises et espèces monnoyées.

Cette messagerie partira tous les 1.er et 15 de chaque

mois de Laybach à Costanizza et, fera le retour de suite à Laybach.

Les personnes qui voudront retenir des places dans la dite messagerie, ou faire transporter par elle les objets susmentionnés, voudront bien s'adresser au bureau du sieur François Valentin, maître de postes à Laybach, et entrepreneur avec approbation du Gouvernement.

On s'adressera également à Costanizza, maison du sieur Valentin.

Il donnera chez lui connaissance du prix des places à retenir dans sa voiture, pour les voyageurs ainsi que pour le port des marchandises, effets et sommes d'argent à transporter, d'après le tarif établi et approuvé à cet égard. Laybach, 15 novembre 1811.

Le Directeur Général des postes, relais et messageries.
C. d'ÉTILLY.

A V I S.

Le 19 du mois dernier l'auditeur au conseil d'état, intendant de la province de l'Istrie, installa, en vertu des ordres de S. E. le ministre de l'intérieur, la chambre de commerce de Trieste; elle est composée des onze membres suivans, dont deux, d'après le décret d'organisation du 15 avril dernier, seront appelés au conseil général de commerce à Paris.

Messieurs :

Ignace Hagenaver.

F. E. J. Baraux.

Augustin Massars.

Joseph de Crampagna.

Philippe Grioti

George Pillepich.

Theodore Mechas.

Ciriaco Catraro

Ignace Gadolla.

Aaron Parente.

Etienne Bisnich.

A V I S.

Les magasins suivans, situés à Sriszck dans l'arrondissement du sixième régiment des chasseurs d'Illyrie, seront affermés à l'enchère pour un an; c'est-à-dire, depuis le premier janvier, jusqu'à la fin du mois de décembre 1812.

Le premier est construit en pierre, et consiste en quatre greniers contenant 16,000 metzen

Le second construit de bois consiste en trois greniers contenant 12,000 metzen

Le troisième nommé *Pogardarf* consiste en deux greniers, et contenant 5,000 metzen

L'adjudication aura lieu le 1.er décembre 1811 à 9 heures du matin à Sriszck pardevant le conseil d'administration du sixième régiment des chasseurs d'Illyrie assisté du commissaire de Brigade.

Par ordre du Général Baron DELZONS, Commandant général de la Croatie.

Le Colonel de TROMELIN.

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

Tirage du 24 novembre 1811.

18 - 37 - 23 - 82 - 12